



Avenir de la formation professionnelle neuchâteloise

Objectif : + 400 places d'apprentissage

Plan d'action

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Etat de Neuchâtel a engagé une réflexion sur l'avenir de la formation professionnelle dans le canton. Comme les formations postobligatoires impliquent de multiples partenaires dont vous faites partie, il souhaite vous associer à ses réflexions et à la mise en œuvre des mesures envisagées.

Dans notre canton, l'âge moyen des jeunes qui signent un contrat d'apprentissage est de 18 ans alors que dans les écoles à plein temps l'âge moyen est de 16 ans. Ce constat montre bien que trop nombreux sont ceux qui débute une formation générale (lycée ou école de culture générale) avant de s'orienter vers un apprentissage qui correspond mieux à leurs aptitudes.

Selon une étude menée en 2008, le coût par apprenant en formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel est 43% en dessus de la moyenne suisse et principalement à la charge de l'Etat. Cet écart important est notamment dû à la forte proportion de formation en école à plein temps. Alors que 58% des élèves libérables de l'école obligatoire se dirigent vers des formations professionnelles (les autres choisissant des formations dans les lycées académiques ou les écoles de culture générale), seuls 57% de ces apprenants suivent une formation professionnelle selon le système dual, les autres suivent une formation professionnelle en école à plein temps. En comparaison, cette proportion se monte à 88% en moyenne helvétique.

Par conséquent, le Conseil d'Etat a décidé dans son programme de législature 2010-2013, de poursuivre des objectifs stratégiques ambitieux quant aux formations suivant la scolarité obligatoire. Il s'agit dans un délai de huit ans, de promouvoir les formations professionnelles et de diminuer l'importance des formations à plein temps au secondaire II et au tertiaire non HES. Ainsi, la proportion d'élèves se dirigeant vers des formations professionnelles devrait passer de 58 à 68% (moyenne suisse à 72%) alors que la part des contrats en formation duale devrait augmenter de 57% à 80%. Cette modification contribuera à augmenter la qualité de la formation professionnelle, en rapprochant les élèves des réalités de l'entreprise, et favorisera l'employabilité des jeunes et leur insertion sur le marché du travail. Afin d'atteindre ces objectifs quantitatifs, différentes mesures ont notamment été arrêtées telles que :

- la généralisation, dès la rentrée d'août 2010, de cours d'éducation au choix d'une profession en 8^{ème} année ;
- l'imposition d'un quota d'apprentis devant passer de 1,8% à 4% dans chacun des départements de l'Etat, avec extension de la mesure aux institutions subventionnées par l'Etat, notamment à celles du domaine santé-social et aux écoles obligatoires ;
- l'encouragement à accéder aux filières HES par la voie des maturités professionnelles ;
- la valorisation de la formation professionnelle auprès des élèves et de leurs parents, notamment par l'organisation du salon des métiers « CAPA'CITE » ;
- la sensibilisation des enseignants des écoles secondaires pour lesquels des visites d'entreprises ont été organisées ;
- ou encore la révision des modalités d'alimentation du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels destiné en priorité à aider les entreprises formatrices.

L'Etat est conscient de sa responsabilité envers les jeunes de notre canton et veillera à ce que les mesures proposées permettent à chaque jeune de trouver une solution de formation au terme de la scolarité obligatoire.

Un accent tout particulier devra être mis sur la création de nouvelles places d'apprentissage, Aujourd'hui, seuls 17% des entreprises du canton sont formatrices et elles offrent environ 1000 places d'apprentissage par année. A l'avenir, il faudra environ 400 places supplémentaires pour que les objectifs du Conseil d'Etat puissent être atteints. Ces nouvelles offres devront concerner avant tout les domaines professionnels où on souhaite voir diminuer la proportion de formations en école à plein temps, à savoir les professions techniques et commerciales.

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Conseil d'Etat, un groupe de travail composé de représentants des organisations du monde du travail et des institutions étatiques a élaboré un plan d'action qui prévoit des mesures dans divers domaines, en fonction des priorités. Bien conscients que ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec votre participation active, nous vous soumettons pour consultation ce projet de plan d'action en vous demandant de nous indiquer les mesures qui vous semblent pertinentes, et en précisant celles pour lesquelles vous pourriez vous engager concrètement. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre opinion à ce sujet jusqu'au 25 juin 2010.

Les organes qui auront répondu à la consultation seront naturellement informés des résultats de la consultation ainsi que des suites qui seront données à cet objet.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans cet important dossier et espérons pouvoir compter sur vous dans nos prochaines démarches dans l'intérêt des jeunes de notre canton et de notre économie.

Philippe Gnaegi
Chef du Département de
l'éducation, de la culture
et des sports (DECS)

Les institutions suivantes ont participé à l'élaboration de ce plan d'action :

- Service des formations postobligatoires (SFPO), Laurent Feuz, 032 889 79 23, Laurent.Feuz@ne.ch
- Conseiller stratégique du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), Jacques-André Maire, 032 889 42 19, JacquesAndre.Maire@ne.ch
- Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM) et Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB), Jean-Claude Baudoin, 032 843 41 30, jcbaudoin@fne.ch
- Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), Séverine Gutmann, 032 722 15 15, severine.gutmann@cnci.ch

Table des matières

| | | |
|-----------------|--|----------|
| <u>1</u> | <u>MESURES PROPOSEES, ORGANISEES PAR GROUPES-CIBLES</u> | 5 |
| 1.1 | ENTREPRISES | 5 |
| 1.2 | PARENTS ET ÉLÈVES | 5 |
| 1.3 | ECOLES SECONDAIRES | 6 |
| 1.4 | ENSEIGNANT-E-S ET FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S | 6 |
| 1.5 | ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE | 6 |
| 1.6 | ECOLES POSTOBLIGATOIRES (CENTRES PROFESSIONNELS ET LYCÉES) | 6 |
| 1.7 | ÉTAT | 7 |
| 1.8 | PUBLIC | 7 |
| <u>2</u> | <u>MODALITÉS DE CONSULTATION</u> | 8 |
| 2.1 | LISTE DES ENTITÉS CONSULTÉES | 8 |
| 2.2 | DÉLAI | 8 |
| 2.3 | QUESTIONNAIRE D'ACCOMPAGNEMENT | 8 |
| 2.4 | SUITE QUI SERA DONNÉE À LA CONSULTATION | 8 |

1 Mesures proposées, organisées par groupes-cibles

1.1 Entreprises

- a. Réactiver les entreprises autorisées à former et qui ne forment pas et inventer avec elles des formes de partenariat dans le but d'augmenter le nombre d'entreprises autorisées à former (par exemple les entreprises exogènes).
- b. Etablir des partenariats sur le modèle président-e d'association et démarcheur-e du Service des formations postobligatoires (SFPO) et effectuer un démarchage ciblé de places d'apprentissage.
- c. Encourager les entreprises formatrices à former des apprenti-e-s dans d'autres métiers exercés dans l'entreprise.
- d. Inciter les entreprises à soutenir leur personnel à suivre des formations supérieures (ES) en emploi.
- e. Favoriser la mise en réseau d'entreprises à des fins de formation professionnelle (exemple centre d'apprentissage de l'Arc jurassien CAAJ).
- f. Encourager les associations professionnelles à visiter les classes de 8^e année pour leur expliquer les possibilités de carrière et donner des exemples de réussite.
- g. Améliorer l'accessibilité des entreprises pour les apprenti-e-s en organisant par exemple des transports d'entreprise.
- h. Aménager des conditions de travail pour les apprenti-e-s (horaires, vacances, etc.) de manière à favoriser le choix d'une formation professionnelle en entreprise (modèle dual).
- i. Promouvoir l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) afin qu'elle soit reconnue sur le marché du travail. Cibler les secteurs avec des débouchés professionnels.

1.2 Parents et élèves

- a. Aménager des conditions de travail pour les apprenti-e-s (horaires, vacances, etc.) de manière à favoriser le choix d'une formation professionnelle en entreprise (modèle dual).
- b. Améliorer l'accessibilité des entreprises pour les apprenti-e-s en organisant par exemple des transports d'entreprise ou scolaires.
- c. Présenter le système de formation en général et professionnelle en particulier afin de combler le déficit d'information des parents.
- d. Présenter des exemples de carrières réussies et des témoignages de personnalités issues de la formation professionnelle.
- e. Sensibiliser les élèves par leurs pairs : parole aux apprenti-e-s et parrainage dans les écoles secondaires, lors de portes ouvertes, à Capa'cité, etc.
- f. Organiser une rencontre entre l'employeur, l'apprenti-e et ses parents et un-e conseiller-ère en formation professionnelle à l'occasion de la signature du contrat d'apprentissage.
- g. Impliquer les parents dans le plan de formation de leur-s enfant-s.

1.3 Ecoles secondaires

- a. Entamer une réflexion sur les actuelles sections préprofessionnelle, moderne et maturités ainsi que sur l'année d'orientation (6e actuelle).
- b. Concentrer l'enseignement sur les connaissances de base.
- c. Veiller à ce que la dernière année de scolarité obligatoire permette le passage vers une formation professionnelle et offrir un système d'options qui prépare aux filières professionnelles.
- d. Offrir à tous les élèves la possibilité de faire un stage en entreprise.
- e. Consacrer du temps en 8^e année aux associations professionnelles qui viendraient expliquer les possibilités de carrière et donner des exemples de réussite.
- f. Aiguiller les élèves qui feraient une 10^e année vers une première année d'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) qui permettrait ensuite de continuer en 2^e année d'apprentissage.

1.4 Enseignant-e-s et formation des enseignant-e-s

- a. Adapter la formation des enseignant-e-s du secondaire I de manière à augmenter leur connaissance des entreprises et des possibilités de formation professionnelle afin d'améliorer leurs conseils d'orientation à leurs élèves.
- b. Faire connaître aux enseignant-e-s les programmes d'apprentissage pour les sensibiliser concrètement au contenu des formations par métier.
- c. Organiser des visites de centres professionnels et d'entreprises pour faire connaître aux enseignant-e-s la formation professionnelle sur le terrain.
- d. Impliquer les enseignant-e-s dans le plan de formation individuel des élèves.

1.5 Orientation scolaire et professionnelle

- a. Créer un module au sein du nouveau cours d'éducation générale d'une période qui sera introduit en 7^e, 8^e, et 9^e année pour parler de la formation professionnelle (extension d'éducation au choix de la 8^e année).
- b. Mettre sur pied un forum au sein des écoles secondaires intitulé « 10 minutes pour convaincre », sorte d'interface entre jeunes de 9^e année en quête de places d'apprentissage et des employeurs en recherche d'apprenti-e-s.
- c. Aiguiller les élèves qui feraient une 10^e année vers une première année d'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) qui permettrait ensuite de continuer en 2^e année d'apprentissage.
- d. Encourager les conseillers en orientation à augmenter leurs connaissances des métiers et carrières en accompagnant par exemple les conseillers-ères en formation et les coachs lors de visites en entreprise.

1.6 Ecoles postobligatoires (centres professionnels et lycées)

- a. Créer des formules mixtes entre entreprises et école professionnelle (année de transition, taux progressif d'activité en entreprise, partenariat flexible (un à deux ans en école puis deux ans en entreprise), apprentissage dans plusieurs entreprises successives, etc.).
- b. Favoriser les réorientations des élèves des lycées n'ayant pas le profil académique vers la formation professionnelle.

1.7 Etat

- a. Assortir les aides de la promotion économique accordées aux nouvelles entreprises à la mise à disposition de places d'apprentissage.
- b. Définir la formation d'apprenti-e-s comme critère d'aptitude lors de l'attribution de marchés publics.
- c. Informer et soutenir les entreprises qui souhaitent former des apprenti-e-s et les accompagner lors des réformes.
- d. Offrir un service de coaching aux employeurs publics ou privés qui forment des apprenti-e-s et mettre à leur disposition de la documentation pour faciliter cette formation. Accompagner chaque nouveau formateur ou nouvelle formatrice sur site dans les étapes de suivi de l'apprenti (définition des objectifs, plan de formation, évaluation, etc.) pendant les deux premières années.
- e. Remercier les entreprises formatrices (bulletin d'information, spot formation sur CanalAlpha, apéritif annuel, événement pendant Capa'Cité, etc.).
- f. Mettre à disposition un portail web pour l'offre et la demande de places d'apprentissage, les démarches à entreprendre côté employeur et employé, les inscriptions, etc.
- g. Soutenir, par le dialogue avec les villes hôtes, l'organisation de manifestations telles que Capa'cité, notamment la mise à disposition d'emplacements en adéquation avec les objectifs des manifestations.

1.8 Public

- a. Organiser des séances publiques de discussion-débat avec le public sur la formation des jeunes.
- b. Promouvoir la formation professionnelle duale (apprentissage en entreprise) et ses nombreux métiers à travers les médias, des conférences publiques, des manifestations, etc.
- c. Solliciter le concours de la presse pour des articles ciblés sur la formation professionnelle.

2 Modalités de consultation

2.1 Liste des entités consultées

- Associations professionnelles
 - Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)
 - Bureau Neuchâtelois des Métiers du Bâtiment (BNMB)
 - Communauté d'intérêts Formation commerciale de base (CIFC)
 - Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers (UNAM)
 - Association neuchâteloise des industries de l'horlogerie, de la microtechnique et des branches affiliées (ANIM) et Association patronale suisse des industries microtechniques et de l'habillement horloger (USH APIC)
 - Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CPIH)
 - Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)
 - Association patronale de l'industrie horlogère (AIP)
 - Association du domaine santé et social (Neuchâtel santé-social)
- Centres d'apprentissage : Centre d'apprentissage de l'Arc Jurassien (CAAJ), Cartier, Mikron, ETA
- Société suisse des employés de commerce (SEC)
- Société neuchâteloise de gestion des ressources humaines (HR Neuchâtel)
- Union syndicale et syndicats d'enseignants (SSP, SAEN)
- Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)
- Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB)
- Lycée Denis-de-Rougemont, Lycée Blaise-Cendrars, Lycée Jean-Piaget
- Service de l'enseignement obligatoire (SEO)
- Association neuchâteloise des responsables d'établissements scolaires (ANERES)
- Haute école pédagogique Berne, Jura et Neuchâtel (HEP BEJUNE)
- Haute Ecole Arc (HE-Arc)
- Partis politiques
- Associations de parents d'élèves

2.2 Délai

La consultation s'effectuera entre le 25 mai et le 25 juin 2010.

2.3 Questionnaire d'accompagnement

Un questionnaire à remplir en ligne est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ne.ch/decs/consultation>

2.4 Suite qui sera donnée à la consultation

Le délai de réponse de la consultation est fixé au vendredi 25 juin 2010. Puis, suivra le dépouillement et l'analyse des résultats de la consultation par le Service des formations postobligatoires (SFPO). Le Conseil d'Etat communiquera les mesures retenues à la rentrée scolaire 2010, par exemple à l'occasion de la manifestation Capa'cité. Une communication ciblée suivra ultérieurement pour les partenaires directement concernés par les mesures ainsi que pour les organes ayant répondu à la consultation.